

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 345

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
et Mme Labrette-Ménager

ARTICLE 24

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« stations »,

insérer les mots :

« d'épuration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un simple amendement visant à préciser les termes utilisés.